Image not found or type unknown

Gestion locative défaillante

Par **belami59**, le **23/09/2019** à **14:07**

Bonjour,
J'ai mis mon immeuble en gestion locative dans une agence. Cependant je ne suis pas du tout satisfait de des services rendus.
1) Local commercial inoccupé depuis 10 mois : on ne me tient au courant de rien sur la remise en location, aucun panneau à louer sur la façade, aucune annonce sur internet, dégât des eaux que j'ai constaté par hasard en me rendant sur place, j'ai du contacter moi-même les artisans et assurance
2) Garage libre depuis 6 mois, aucune parution d'annonce malgré mes relances
3) Aucune réponse à mes nombreux mails
4) Locataires des appartements mécontents car agence ne donne jamais suite à leurs demandes
etc..
Sachant que le mandat est renouvelable par tacite reconduction et que la prochaine échéance tombe en juin 2020, puis-je demander une résiliation par anticipation ?
De plus puis-je faire appel à une autre agence pour la recherche d'un locataire pour mon local ?
D'avance merci pour vos conseils

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés